

**Zeitschrift:** Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur  
**Herausgeber:** Gesellschaft Schweizer Monatshefte  
**Band:** 86 (2006)  
**Heft:** 12-1

**Artikel:** Objectivité des valeurs et pluralisme culturel en Europe  
**Autor:** Baechler, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-167506>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Wie kann das gedeihliche Zusammenleben von Menschen unterschiedlicher Kulturkreise ermöglicht und gestaltet werden? Welche Unterschiede sind zu tolerieren? In unverwechselbar französischer Manier greift Jean Baechler auf Philosophie, Soziologie und Geschichte, vor allem aber auf einen rigoros gesetzten begrifflichen und konzeptuellen Rahmen zurück, um eine Antwort zu formulieren. Diese Antwort mag im Theoretischen genügen; ihre praktische Umsetzung stösst indessen, so der Autor, zumindest heute noch an Grenzen.

## (8) Objectivité des valeurs et pluralisme culturel en Europe

Jean Baechler

Le sujet est d'actualité en Europe et le thème complexe et compliqué. Un chercheur peut au moins contribuer à dissiper la confusion, même s'il doit confesser que, le problème une fois posé en termes précis, il n'apparaît aucune solution simple, rapide et sûre.

Clarifications conceptuelles, d'abord. On peut ramener à quatre les concepts indispensables. En allant du moins difficile au plus difficile à saisir, on rencontre d'abord celui de *politie*, par quoi il faut entendre «*un ensemble d'individus définissant un espace de pacification tendancielle vers l'intérieur et de guerre virtuelle vers l'extérieur*». Convenons d'ignorer comme hors-sujet la dimension extérieure belliqueuse. La *fin* de la politie, ce en vue de quoi elle est fondée et conservée, est la pacification ou la *paix*. La paix n'est pas l'abolition des conflits, car ce serait un objectif impossible à atteindre. La pacification est bien plutôt la résolution des conflits sans recourir à la violence. Comment parvenir à ce résultat heureux? Par la définition de règles du jeu bien conçues ou *loi*. En donnant à chacun le sien ou *droit*, qu'il s'agisse de contrats, de distributions, de punitions ou de res-

titutions. En appliquant la loi et le droit de manière à tenir compte des circonstances et des cas particuliers ou *équité*. La loi, le droit et l'équité définissent la *justice*, si bien que la fin de la politie devient *la paix par la justice*.

Le deuxième concept est celui de *régime politique*, entendu comme «*les dispositifs et les procédures appropriés à l'actualisation de la fin de la politie*». Il répond à la question: «*Comment assurer la justice de manière à jouir de la paix à l'intérieur?*» La réponse à la question résoudrait le problème politique de l'espèce humaine et désignerait le «*régime naturel*» du politique, en ce sens qu'il correspondrait à la nature du problème posé. Le *théorème 1* de ce régime naturel pose que «*toute relation de pouvoir doit être enracinée dans ceux qui obéissent*». Pourquoi? Parce que les êtres humains sont libres de nature, et que des acteurs libres doivent consentir à obéir. Pourquoi le feraient-ils? Parce que toutes les entreprises humaines exigent la coopération et que celle-ci réclame, pour réussir, que des compétents donnent des ordres et soient obéis de ceux qui les ont choisis. On en tire le *théorème 2* du régime naturel: «*toute position de pouvoir est occupée par les délégués des obéissants à titre circonscrit, temporaire et réversible*». Or, toutes les entreprises humaines se distribuent spontanément en trois ensembles distincts ou «*sphères*». La sphère de *l'intime* concerne les idiosyncrasies personnelles et les relations humaines immédiates du face-à-face. Le *privé* désigne toutes les activités – économiques, religieuses, ludiques, cognitives, techniques … – exigeant d'être prises en charge par les individus organisés en groupes. Le *public* s'occupe de la paix par la justice; il intéresse chaque composante de la politie et exige la participation directe ou indirecte de tous les individus. La définition des trois sphères conduit au *théorème 3*: «*la politique est la gestion du public par des politiciens délégués par les citoyens à titre temporaire, circonscrit et réversible*». Son corollaire pose que «*la politique n'a pas à se mêler des affaires ni intimes ni privées*.» Enfin, le *théorème 4* stipule que le régime politique approprié à la paix par la justice est, par nature, *mixte*, conclusion atteinte déjà par Aristote, Cicéron et Thomas d'Aquin. En effet, le régime naturel est, à la fois, *démocratique*, puisque les citoyens choisissent les délégués; *aristocratique*, du fait que les délégués sont choisis pour leurs compétences supposées; et *monarchique*, car toute action exige l'unité de direction. L'usage a imposé un raccourci langagier, qui fait que le régime naturel mixte est couramment appelé *démocratie*.

Le troisième concept est celui de *morphologie*,

par quoi il faut entendre «*les principes de cohérence et de cohésion des sociétés humaines*», ce qui fait tenir ensemble les individus, les groupes et les réseaux composant une société humaine, à la manière dont les abeilles forment des ruches. Les histoires humaines révèlent, au long des millénaires, une dizaine de morphologies distinctes, dont la *nation*. Elle émerge en Europe à partir des XIVe et XVe siècles, pour s'épanouir complètement au XIXe siècle.

Le quatrième et dernier concept indispensable à la résolution du problème posé est le plus mal défini, celui de *culture*. La voie la plus directe pour le saisir est de partir du fait biologique objectif que notre espèce est libre au sens de non programmée. Plus précisément, le génome humain définit des limites et des virtualités, dont les actualisations sont culturelles. Les humains sont génétiquement programmés pour le langage, mais non pour une langue particulière: ils doivent en apprendre une dans un cercle social. On devient humain par acculturation dans une pluralité de cercles sociaux – depuis le ménage jusqu'à, éventuellement, l'humanité entière –, chacun marqué par sa «culture», c'est-à-dire sa manière particulière d'être humain. De ce fait, chaque individu humain est, par nature, partout et toujours, défini dans son *identité* par trois niveaux de réalité. Il est *humain* par ce qui le distingue comme représentant d'une espèce et qu'il partage avec tous les humains passés, présents et à venir. Il est *culturel* par les déterminations de l'humain reçues dans des cercles sociaux de rayon varié et partagées avec tous les membres du cercle. On peut convenir d'appeler civilisation le cercle le plus large possible, à l'intérieur duquel les individus bénéficient de l'humanisation la moins particulière possible. Il est, enfin, *idiosyncrasique* par les traits qui le rendent unique.

Pour compliquer encore plus les choses, les données empiriques suggèrent vivement une hypothèse, que l'on peut nommer celle des *matrices culturelles*. La non-programmation génétique de l'espèce impose le concept de *matrice humaine*, l'ensemble des actualisations culturelles possibles et compatibles avec les contraintes pesant sur elles. Une matrice culturelle est un champ de civilisations possibles, distinguées et caractérisées par des traits qui ouvrent ou ferment plus ou moins la matrice humaine. L'hypothèse est tentante et plausible, car, jusqu'ici, l'humanité a connu deux matrices culturelles clairement distinctes, l'une «primitive» et dominante pendant les cent ou deux cent mille ans du paléolithique, l'autre

«traditionnelle» et mise en place en une dizaine de millénaires de néolithisation. L'hypothèse est plus risquée, si on pose que l'humanité est entrée – peut-être, probablement, certainement – dans une matrice nouvelle, «moderne». Elle aussi a émergé en Europe à partir des XIVe et XVe siècles et s'y est épanouie, avant de diffuser dans le monde entier et d'inclure, aujourd'hui, l'humanité entière, ce que l'on appelle couramment la *mondialisation*. Dans ce cadre conceptuel, la *modernité* n'est pas une civilisation mais une matrice culturelle de civilisations, définie par cinq caractères fondamentaux: la démocratie, l'individuation, la science, la différenciation des «ordres» ou domaines d'activités humaines, et le développement économique.

\* \* \*

Dès lors, le problème peut être posé en toute clarté et en toute rigueur: «*en situation de pluralisme culturel dans une politie, que doivent admettre tous ceux qui la peuplent et sur quoi peuvent-ils diverger au gré de leurs cultures respectives?*» La solution de

Tout ce qui a validité humaine universelle doit être soustrait au pluralisme culturel et imposé à tous sans réserve.

principe peut être tirée directement des concepts: «*tout ce qui a validité humaine universelle doit être soustrait au pluralisme culturel et imposé à tous sans réserve; toute transcription culturelle et idiosyncrasique de l'humain doit être tolérée, à condition qu'elle n'inclue pas la négation du principe supérieur d'universalité.*» Les applications du principe doivent être distinguées, selon que l'on a affaire à des propositions à validité universelle absolue ou relative.

Les *propositions politiques absolument vraies* ont le statut de « $2+2=4$ » et s'imposent à tous en tant qu'humains rationnels. Ainsi, «*l'homme est un animal politique*» (Aristote), qu'il faut entendre comme «*l'espèce humaine et ses représentants vivent nécessairement en politie*», est vrai, au sens fort où la proposition est simultanément tirée d'une conceptualisation solide et vérifiée par toutes les expérimentations permises par les histoires humaines. On peut légitimement discuter des formes et des limites de la politie, mais on ne peut pas légitimement viser la dissolution des polities au bénéfice d'une église universelle ou d'une communauté de croyants. L'illégitimité d'une position

aux yeux de la raison n'entraîne évidemment pas son bannissement et sa condamnation politiques, car chacun jouit, en raison du régime politique naturel, des libertés d'opinion et d'expression, de même qu'il est loisible à quiconque de pensée et de proclamer que « $2+2=5$ ». Par contre, si quelqu'un tente d'imposer l'erreur par la ruse ou la violence, les citoyens ont les meilleures raisons de le plier à la vérité ou de l'éliminer. C'est pourquoi l'expression de «valeur» est trompeuse et dangereuse, qui suggère vivement que tout n'est qu'opinion «valorisée» pour des raisons arbitraires et indécidables en raison.

Une autre application du principe tire les conséquences de ce que «la fin du politique et de la politie est la paix par la justice». Une conséquence en est que la loi et le droit s'imposent à tous et qu'aucune minorité ne saurait revendiquer une exemption de la loi, en prétextant se réclamer d'un code distinct. D'autre part, la loi positive doit être à la fois légale, posée selon des procédures constitutionnelles prévoyant des débats contradictoires, et légitime, valide au regard de la loi non écrite du régime naturel. Comme la légalité et la légitimité

**Si, dans une politie, la majorité se rallie à la modernité, des propositions deviennent vraies et s'imposent à tous.**

ne sont jamais définitivement garanties, la loi est évolutive dans le cadre de la légalité. Par conséquent, nul n'a le droit d'affirmer que l'état de la législation saisie en un moment donné ne saurait être dépassé et doit être conservé à perpétuité.

«Le régime mixte appelé démocratie est le régime naturel de l'espèce humaine». En raison du statut virtuel de l'humain universel, le régime naturel doit se plier aux milieux, aux circonstances, aux génies des peuples, si bien qu'il y a autant de démocraties distinctes que de polities historiques qui ont développé ce régime, quoique toutes se conforment à quelques principes fondateurs. Il est donc faux et indéfendable que la démocratie soit un produit culturel européen, qu'il soit licite de choisir n'importe quel autre régime, ou que la transcription des principes opérée dans telle politie historique soit valide pour toutes. «Tout le reste [en dehors du bien commun] relève du privé et de l'intime et devrait être abandonné à la discrétion de chacun», par exemple les moeurs alimentaires, vestimentaires, affectives...; ou bien les goûts, les inclinations, les croyances; ou encore les occupations, les ambitions, les plans de vie.

Les *propositions politiques relativement vraies* le sont dans le cadre de référence de la matrice moderne. La situation est délicate, car une matrice culturelle est à la fois universellement humaine, puisqu'elle s'applique à l'espèce en tant que telle, et particulièrement humaine, puisqu'on reconnaît plusieurs matrices successives. Il faut trancher pour ou contre la modernité, ce qui suppose que l'on ait le choix et que l'histoire universelle soit réversible. L'hypothèse est improbable. De là, si, dans une politie, la majorité se rallie à la modernité, des propositions deviennent vraies et s'imposent à tous. Elles sont inspirées par les traits qui définissent la modernité. La démocratie est à la fois naturelle et moderne, ce qui la contraint à prendre des traits modernes, par exemple que le pouvoir est enraciné dans des individus et non dans des groupes. C'est que l'individuation s'est imposée et que l'individu est désormais tenu pour l'unité d'activité dans tous les départements de l'activité humaine. En raison de l'efficacité incomparable de la science, toute question susceptible d'un traitement rationnel doit être soumise à une enquête scientifique, dont les solutions doivent avoir priorité sur les solutions avancées par les autres modes du connaître. Selon la différenciation des ordres, chaque ordre d'activité tend à et doit être encouragé à se concentrer sur sa fin propre et les moyens de sa poursuite. Ainsi, la religion a pour fin la bonté, qui est un objectif personnel privé et/ou intime, passé au crible de la méthode scientifique. Quant au développement économique, il s'impose irrésistiblement, si bien que le refuser ne saurait être qu'un choix éthique personnel intime et/ou privé.

En un mot, la modernité impose des inflexions à la nature, sans jamais la contredire. Qui prétend vivre dans une politie moderne, doit se plier à ces inflexions. Il est donc illégitime et devrait être illégal de se réclamer d'une matrice primitive ou traditionnelle, pour imposer ou se réservé des pratiques que la modernité condamne, comme l'excision, l'inégalité entre filles et garçons en matière d'héritage, le mariage forcé.

\*\*\*

Les difficultés d'application en Europe proviennent tant de la politie d'accueil que de ceux qu'elle accueille. Du côté européen, la difficulté majeure est la *nation* comme morphologie. Sa genèse historique a été placée dans la dépendance étroite d'une particularité européenne remarquable. Il n'y a jamais eu de politie européenne

ne, sous la forme d'un empire ou sous quelque autre forme que ce soit. À sa place, l'histoire a fait émerger, au sortir de la féodalité et entre les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, une pluralité de polities. Le seul critère utilisable, subjectivement et objectivement, pour justifier l'appartenance à telle politie plutôt qu'à telle autre, a été culturel. Or l'unité de la civilisation européenne est un fait, mais, faute de politie européenne, cette unité a conservé un caractère virtuel et n'a trouvé que des expressions régionales. Chaque politie a tendu à privilégier et à souligner un faciès de la civilisation. Or la compétition internationale a imposé une cohésion forte des polities autour des dynastes. Ces développements complexes ont fait triompher ce que l'on pourrait appeler une variante «substantielle» de la nation, qui valorise unilatéralement l'homogénéité culturelle de la politie et des individus, aussi bien comme citoyens que comme acteurs privés. Cette situation contraste vivement avec la variante américaine de la nation, que l'on peut qualifier de «contractualiste».

La nation comme substance rend explosive toute hétérogénéité trop visible et trop massive. Il n'y a pas de solution simple et immédiate à ce problème. A long terme, sur plusieurs générations, on peut plaider que, la nation étant un héritage de la matrice traditionnelle, la modernité fera surgir une ou des morphologies distinctes. Cette hypothèse intéresse le chercheur, mais ne sert guère aux citoyens ni aux décideurs. A moyen terme, sur une ou deux générations, il faut favoriser des négociations pacifiques et spontanées entre homogénéité et hétérogénéité, de manière à abaisser l'intensité de chacune et à les faire converger, assez pour éviter les tensions trop graves. A cet égard, il paraît déraisonnable et dangereux de laisser se former des ghettos culturels ou de favoriser la séparation des communautés culturelles. A court terme et dans l'immédiat, il faut prendre toutes mesures allant en ce sens.

Du côté non européen, la difficulté majeure est la *non-modernité* dominante des cultures accueillies. Elle est à la fois paradoxale et intelligible. Elle s'explique par le développement économique européen, intense et brutal, au lendemain de la guerre et par ses besoins massifs en main-d'œuvre peu qualifiée et bon marché. Le paradoxe vient de ce que le développement économique est un caractère moderne. De fait, une économie moderne parvenue à maturité a surtout besoin de matière grise, ce qui tend à confiner dans la marginalité les enfants et petits-enfants des immigrés des «Trente Glorieuses», du seul fait que leur hété-

rogénéité culturelle est un handicap pour réussir dans les bonnes filières scolaires et universitaires. Ainsi, la non-modernité s'exprime par le refus ou l'incapacité à développer les compétences exigées pour contribuer positivement au développement économique. Elle se manifeste aussi clairement dans les quatre autres caractères. La non-démocratie favorise l'adhésion à des régimes politiques distincts, le recours à des voies illégales et/ou illégitimes ou, plus insidieusement, la répugnance ou la maladresse à jouer le jeu politique démocratique. La non-individuation se traduit soit par l'adhésion à des groupes substantiels, dans lesquels l'individu se fond, soit par la désocialisation en cas d'échec. La non-science fait adhérer à des croyances traditionnelles qui n'ont pas déjà bénéficié du crible scientifique, en particulier de l'exégèse des textes tenus pour révélés. La non-différenciation insinue la croyance à la confusion entre les ordres et l'opinion que le politique, l'économique, le cognitif, le culturel doivent être définis d'un point de vue unique, par exemple religieux.

Que faire? Il est probablement impossible et

**Du côté non européen, la difficulté majeure est la non-modernité dominante des cultures accueillies.**

certainement contre-productif de bloquer toute immigration d'éléments culturels extra-européens. On peut lancer le pari raisonnable que la modernité l'emportera sur la tradition et que la minorité s'y adaptera. En attendant, il faut s'en tenir sans transiger à la loi et au droit et combattre activement toute entreprise subversive. Il faut, surtout, garder son sang-froid et son bon sens, car la peur est effectivement très mauvaise conseillère.

Die ungekürzte Fassung dieses Beitrags kann bei der Redaktion angefordert werden.

JEAN BAECHLER,  
geboren 1937 in  
Thionville, studierte  
und lehrte Geschichte  
und Geographie, bevor  
er sich in den 1960er  
Jahren der Soziologie  
zuwandte und unter  
Raymond Aron  
doktorierte. Fast  
zwanzig Jahre lang  
blieb er der Ecole des  
Hautes Etudes en  
Sciences Sociales  
verbunden, seit 1988  
hält er einen Lehrstuhl  
für Historische  
Soziologie an der  
Sorbonne (Paris IV).  
Baechler ist Ritter der  
Ehrenlegion.